

MONOGRAPHIE

DE LA

TABLE DE CLAUDE.

H.

§ I. Pour déterminer avec précision le but du discours de Claude au sénat, les circonstances dans lesquelles il fut prononcé, et les conséquences qui en résultèrent ; pour savoir positivement à qui profitèrent les concessions que le prince demanda et obtint, il y a une étude préalable à faire : quelle était la condition politique des Gaulois ségusiaves avant et après la conquête de leur pays faite par les Romains, établis dans la cité nouvelle appelée Lugdunum ? Lequel, du peuple conquis ou du peuple conquérant, avait des droits à désirer, et quels étaient ces droits ? Poser la question dans ces termes, c'est en rendre la discussion plus facile et préparer la solution du problème.

La confusion est grande, en effet, chez les auteurs qui se sont occupés de ce point de notre histoire nationale. Pour ceux-ci, Lugdunum est une ville municipale ; pour ceux-là, c'est une colonie : et ni les uns ni les autres ne se rendent bien compte de ce qu'il faut entendre par colonie et municipale. Tel écrivain admet, avant la conquête, une ville gauloise très-florissante auprès du confluent du Rhône et de la Saône, sur l'une des collines de ce sol accidenté, et lui attribue une organisation civile différente de celle que possédait la ville nouvelle bâtie par Plancus